



POLE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET TERRITOIRES

DIRECTION DES ROUTES ET DES INTERVENTIONS
TERRITORIALES

Décision de réouverture

Le rétablissement des conditions de sécurité permet la réouverture de la route départementale n° 900 Col de Lauche

entre les PR

à la circulation dans le cadre de l'arrêté départemental n° DRIT - 912 - 2009 - AD.

Les dispositions de restriction de circulation prises par décision du 28 octobre 2015

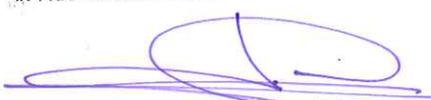
sont annulées

Fait, à Digne les Bains

Le, 29/10/15 à 11 h 20

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,

Le Responsable de l'Unité d'Exploitation
Service Coordination des Services Territoriaux


Fabrice HERMANT